AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2640
FR0000120164-FS0782

15 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société CGG et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 423 500 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,76% du capital et 4,27% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 177 065 192 actions représentant 197 344 677 droits de vote.